



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression de l'enseignement de la technologie en 6e (collège)

Question écrite n° 6491

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la décision prise de supprimer l'enseignement de technologie en classe de 6e. Cette décision, mise en perspective avec la décision de renforcement l'enseignement des mathématiques et du français, interroge. D'une part, elle met à mal cette discipline qui s'ancre dans le réel et les systèmes, cette dernière souffre souvent d'un défaut d'identification en lien probablement avec une insuffisance de suivi de sa progression et de conditions matérielles variables selon les établissements. D'autre part, sa suppression pose la question des heures faites par les professeurs des collèges qui l'enseignent et de leur possible affectation en parallèle dans d'autres établissements, fragilisant une nouvelle fois les équipes et leurs projets. Enfin elle pose la question de la possibilité de supprimer tout ou partie d'un enseignement non pour des raisons liées à la pertinence de l'enseignement disciplinaire mais de gestion sans évaluation préalable ni débat de la communauté éducative et pédagogique. Elle lui demande si cette suppression sera revue à l'aune d'une évaluation partagée et d'un projet cohérent pour l'ensemble de la discipline dès la 6e.

Texte de la réponse

La transformation du collège a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de réussir. Dans cette perspective et dans la continuité de l'école élémentaire, la classe de 6e doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux. C'est pourquoi tous les élèves entrant en classe de 6e bénéficient d'une heure hebdomadaire supplémentaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif « Devoirs faits » depuis la rentrée 2023. Une consultation nationale lancée en avril 2023 a permis, en associant les personnels et les représentants syndicaux, d'élaborer un nouveau programme de sciences et technologie au cycle 3 en tenant compte de la réduction horaire en 6e. Ainsi, l'enseignement de la technologie se concentre sur les niveaux CM1 et CM2 au travers de la thématique « Les objets techniques au cœur de la société » du programme de sciences et technologie. Les acquis de ces deux niveaux seront réinvestis lors des enseignements de physique-chimie et de SVT en classe de 6e comme le prévoit le programme publié au BOENJS du 22 juin 2023. Le projet de programme de technologie renouvelé au cycle 4 publié par le conseil supérieur des programmes en juillet 2023 est également mieux ancré dans un environnement numérique et technologique en forte évolution, et développe chez les élèves la maîtrise de compétences manuelles et techniques. Une consultation nationale est engagée depuis le 15 septembre 2023 sur ce projet, avant présentation aux instances consultatives du ministère et publication début 2024. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. En octobre 2022, les effectifs d'enseignants de technologie représentent 15 564 ETP, soit environ 4 % de l'ensemble des effectifs des professeurs. Depuis la session 2012, le recrutement des professeurs de technologie de collège s'effectue par les CAPET de sciences industrielles de l'ingénieur (SII). Les rendements de ces concours sont, toutes voies confondues, dégradés depuis plusieurs années ce qui nécessite le recours à des contractuels (1 533 ETP de contrats à durée déterminée et 646 ETP de contrats à durée indéterminée). Ils pourront bénéficier de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme du cycle 4.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6491

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2551

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10218